



# communiqué

N<sup>o</sup>:  
No.: 39

Le 27 mars 1985

DÉCISION PRÉLIMINAIRE DU DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DU COMMERCE  
SUR LES SUBVENTIONS CONCERNANT LE PORC ET  
LA VIANDE DE PORC FRAÎCHE, RÉFRIGÉRÉE OU CONGELÉE  
D'ORIGINE CANADIENNE

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable James Kelleher, s'est dit préoccupé par la décision préliminaire rendue publique par le département américain du commerce, qui pourrait se solder par l'imposition de droits compensateurs à l'égard des importations canadiennes de porc et de viande de porc.

Le 27 mars, le département du Commerce a annoncé que les paiements de stabilisation fédéraux et provinciaux de même que certains autres programmes gouvernementaux, constituent des subventions représentant 5.3¢ (Cdn) la livre des exportations canadiennes de porc et de viande de porc. Par conséquent, les exportateurs canadiens de porc et de viande de porc devront immédiatement verser des cautionnements que percevront les douanes américaines au titre des droits compensateurs provisoires. Le taux précis de 5.3 cent canadien la livre se traduit par une majoration de 7 à 8% des prix du porc et de 4 à 5% pour la plupart des coupes de viande porcine.

"Je suis très déçu que le département américain du Commerce ait pris une telle décision à l'égard des programmes canadiens de stabilisation des prix. L'objet de ces programmes est de maintenir les revenus des agriculteurs sans perturber le marché. Le Canada devra étudier attentivement la décision rendue afin de déterminer quels en sont les fondements", a déclaré le Ministre.

"La décision selon laquelle les paiements de stabilisation constituent également des subventions pour les producteurs de viande de porc fraîche, réfrigérée ou congelée aura d'importantes répercussions sur le commerce des produits agricoles, et le Canada devra l'examiner à la lumière des obligations contractées par les États-Unis dans le cadre du GATT", a-t-il ajouté.

Le ministre Kelleher a également indiqué que cette décision préliminaire pourrait être modifiée ou que ses effets pourraient être atténués lorsqu'une décision finale sera rendue, au plus tard le 10 juin. Si le département du Commerce conclut à des subventions importantes, la Commission du commerce international des Etats-Unis devra décider d'ici le 25 juillet si les importations canadiennes ont causé un préjudice à l'industrie américaine. Si aucun préjudice n'est trouvé, l'affaire sera classée. Toutefois, les exportateurs canadiens de porc et de viande de porc devront d'ici là verser des cautionnements au titre des droits provisoires qui seront perçus. "Il ne fait aucun doute que cette décision préliminaire nuira considérablement à l'exportation par le Canada d'un produit dont l'importance est vitale pour de nombreux agriculteurs et abattoirs canadiens", a ajouté le ministre.

Le département américain du Commerce a mené une enquête à la suite d'une plainte déposée par le National Pork Producers Council selon lequel les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada versent des subventions aux producteurs de porc et de viande de porc fraîche, réfrigérée et congelée du Canada, et que les exportations canadiennes de ces produits à destination des États-Unis causent un préjudice à l'industrie américaine. Les signataires de la plainte demandent que des droits compensateurs soient imposés pour compenser les avantages de ces prétendues subventions. Bien que divers programmes fédéraux et provinciaux soient à l'étude, la principale question est de savoir si les paiements de stabilisation fédéraux et provinciaux versés aux producteurs de porc sont des subventions de l'avis du département du Commerce, et si ces paiements constituent ou non un avantage pour les producteurs de porc.

En conclusion, le ministre Kelleher a indiqué que des représentants du gouvernement fédéral rencontreront prochainement à Ottawa des représentants des provinces et de l'industrie canadienne pour établir la position du Canada face à cette décision préliminaire. "Avec la collaboration des provinces et de l'industrie canadienne, nous sommes déterminés à faire disparaître cette grave menace pour deux exportations canadiennes vitales", a ajouté le Ministre.